

**Commune de VILLEMÉR**  
**Compte-rendu du Conseil municipal**  
**Séance du 17 mai 2024**

Date de convocation : 30 avril 2024	Nombre de membres en exercice : 13
Date d'affichage : 30 avril 2024	Présents : 10
	Votants : 11

**Présents :** Mmes et MM

Catherine ANSELME, Gwladys ANSELME, Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Éric DESHAYES, Geoffrey DESPLATS, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

**Absents excusés :** M. Xavier HENRY (Pouvoir à Geoffrey DESPLATS)

**Absents :** Mme Florence BODIN, M. Freddy BODIN

**Secrétaire de séance :** M. Eric DESHAYES

La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Eric DESHAYES est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 5 avril 2024 : M. Daniel HERMANS propose au niveau des 3 premières lignes des questions diverses comme suit :

Daniel HERMANS a participé à une conférence sur les risques incendie. La commune de VILLEMÉR présente un risque essentiellement lié aux espaces boisés. Il serait souhaitable de faire le point avec le SDIS. Concernant le risque incendie, un classement par l'administration de nouvelles communes à haut risque pour l'incendie est prévu courant 2024, en particulier en Ile de France, suite au réchauffement climatique.

L'assemblée donne son accord pour la modification.

### 1 – INDEMNITES DES ELUS

Une délibération a été prise en 2020 fixant le pourcentage de l'enveloppe budgétaire maire et adjoints, pour chacun des bénéficiaires.

La Direction Générale des Finances Publiques nous informe que, dans le cadre du « CONTROLE THEME NATIONAL PAIES ELUS », il convient de reprendre une délibération qui ne soit pas nominative comme l'était celle de 2020. Il s'agit donc d'une régularisation.

Il convient donc de prendre une délibération déterminant l'enveloppe budgétaire « Maire et Adjoints » comme suit :

- Article L.2123-23 : Indemnité du Maire : 40,3 % (indice brut 1027),
- Article L.2123-24 : Indemnité des Adjoints : 10,70 % (indice brut 1027).

Le Conseil Municipal ayant défini l'enveloppe budgétaire « Maire et Adjoints », je propose de fixer les indemnités de fonction brutes mensuelles, conformément au CGFP, comme suit :

- Maire : 37,70 %,
- Adjoint : 9 %,
- Conseiller Municipal délégué : 3,85 %

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **VOTER** le versement des indemnités de fonction telles que décrites ci-dessus.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 2 – ADHESION A MEDISPACE – GESTION MEDICALE

La pénurie de médecins au niveau national touche également le Centre de Gestion de Seine-et-Marne qui ne dispose plus de médecin pour le suivi des agents des collectivités. Il n'est donc plus possible d'obtenir un rendez-vous pour les visites de contrôle des agents, ni en cas de maladie ou accident professionnel.

La société MEDISPACE propose un service de médecine du travail.

Afin d'optimiser la gestion, MEDISPACE propose une solution clé en main comprenant pour chaque adhérent :

- Le suivi et la planification des visites médicales,
- Un historique complet des parcours de santé des agents,
- Un rappel des rendez-vous,
- Des tests de vue et auditifs intégrés,
- La mise à disposition d'un outil personnel de gestion de santé pour les agents,
- Une option de module de téléconsultation avec des médecins du travail.

Leur fonctionnement permet de réduire les coûts pour les collectivités en proposant un tarif d'inscription de la collectivité à 300,00 € H.T., comprenant l'inscription, la fourniture d'un intranet sécurisé et la formation sur les outils pour 2 personnes.

Il convient d'ajouter :

- Un passeport santé personnel et confidentiel en lien avec la médecine du travail : 35 € H.T. / agent,
- Un abonnement annuel : 35,00 € H.T. par agent,

Soit un coût de départ de 580,00 € H.T.

Toutes les prestations ne sont facturées que si elles sont utilisées, voici quelques exemples :

- Des prestations médicales de téléconsultation : 30 € H.T. infirmier / 65,00 € H.T. médecin,
- Procédure d'inaptitude : 200,00 € H.T.,
- Téléconsultation psychologue : 60,00 € H.T.,
- Téléconsultation assistant social : 30,00 € H.T.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **ADHERER** aux services de MEDISPACE pour assurer la protection de nos agents,
- **L'AUTORISER** à signer tous les documents relatifs à cette adhésion,
- **D'INSCRIRE** les montants nécessaires au budget de la collectivité.

POUR : 10

CONTRE : 1 Gilles BENEY

ABSTENTION : 0

Gilles BENEY vote contre par principe, il estime que le gouvernement nous met au pied du mur et finit par privatiser la médecine du travail. En revanche il est pour la protection des agents.

### 3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Une augmentation de 2 % de la recette sur la fiscalité locale a été votée lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2024. Depuis 2023, un lien est établi entre les taux lorsque l'on souhaite les augmenter. Aussi, selon les informations transmises par la DDFIP, il est proposé :

- Taxe d'habitation : 9,88 %,
- Part communale de la taxe sur le foncier bâti : 34,64 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 57,75 %,

ce qui correspond à une augmentation totale de la recette de 2 %.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- **VOTER** les taux d'imposition ci-dessus pour l'exercice 2024.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Gilles BENEY

Gilles BENEY vote contre pour rester dans la même logique que lors du dernier conseil, il reste dans sa position : « on s'était engagés à ne pas augmenter les impôts même si je sais que l'augmentation est nécessaire ».

### QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal DU projet de loi visant l'exonération de la taxe perçue par la SACEM pour les communes de moins de 2 000 habitants.
- Le Maire propose de donner la parole à Mme GOMEZ, Directrice Administrative, afin d'apporter des informations au Conseil Municipal à propos du Compte Financier Unique. Mme GOMEZ explique qu'il s'agit d'un nouveau document qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion votés chaque année. Ce document s'inscrit dans le cadre de la M57 et sa mise en place sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Afin de permettre ce changement en conservant une disponibilité maximale de la trésorerie, il serait souhaitable de ne pas attendre l'obligation légale avant de modifier nos pratiques. Le Maire indique que ce choix relève du bon sens.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Epargne Temps va être mis en place cette année pour les agents de la collectivité en précisant qu'il conviendra d'établir un règlement intérieur pour les ressources humaines qui comprendra ce CET. Mme SAINTEMARIE est en charge de ce dossier.

Concernant la mutuelle et la prévoyance, une étude des propositions est en cours. Le Maire propose que la collectivité participe financièrement à 100 % sur le tarif de base.

Franck PETOT intervient en précisant que la base est prise à 100 % et que donc, le libre choix est laissé aux agents d'adhérer pour une couverture supplémentaire.

Le Maire indique qu'il est pour faire un effort sur quelque chose de concret qui va aider les agents au lieu de partir sur une prise en charge de 15 € qui ne correspond pas à quelque chose d'équitable. Il précise que pour la prévoyance, le décès doit être couvert et que cela fonctionnera comme une assurance, un choix sera à faire entre le contrat actuel et celui proposé par la collectivité.

Gilles BENEY demande comment cela se passe si l'agent a déjà une mutuelle ?

Eric DESHAYES précise que l'employeur doit proposer une mutuelle.

Le Maire ajoute que notre participation permettra aux agents de se couvrir de façon supérieure en fonction de ce qu'il paye aujourd'hui, les agents seront donc gagnants.

Daniel HERMANS affirme que c'est quelque chose qui est de notre bon soin des agents.

Le Maire indique que c'est une nouvelle obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme pour la prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et qu'il faut prendre en considération la couverture actuelle des agents pour pouvoir mettre en place quelque chose de correct.

Martine SAINTEMARIE dit qu'il faut étudier la population pour analyser et proposer la meilleure solution de couverture.

- Point budget et finances : pour ce point, le Maire propose de donner la parole à Mme GOMEZ :  
Mme GOMEZ informe l'assemblée que nous avons reçu un mail de notre Conseiller aux Décideurs Locaux indiquant différents ratios financiers de la collectivité au 31.12.2023. Dans les principaux, il convient de retenir :
  - Le ratio d'endettement en années qui est de 0,51 le seuil d'alerte étant supérieur à 1,14.
  - La capacité de désendettement en années qui est de 3,30, le seuil d'alerte étant supérieur à 7.
  - Le taux d'épargne brute qui est 15,40 % sachant que la bonne gestion d'une collectivité de moins de 10 000 habitants est reconnue si ce taux est supérieur à 15 %.

Un point est fait sur l'exécution budgétaire, il sera proposé régulièrement afin d'apporter des informations sur cette exécution mais également de comprendre et d'anticiper la ou les potentielles décisions modificatives.

Eric DESHAYES demande que les mouvements les plus importants soient mis en évidence pour faciliter la lecture d'une session du Conseil Municipal à une autre.

- Le Maire propose des nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :
  - Lundi : 13 h 30 / 19 h 00
  - Vendredi 9 h 00 / 12 h 30 et fermeture les mercredis et les samedis.avec une possibilité de recevoir sur rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Martine SAINTEMARIE précise que lorsque la mairie n'est pas ouverte, les messages laissés sont écoutés et qu'il y a toujours la possibilité d'envoyer un mail.

Le Maire indique qu'on essaie de mettre en place des choses de manière à avoir une qualité de services.

Martine SAINTEMARIE dit que ces horaires sont très bien, on n'a pas besoin de plus. Marc VITRY précise qu'en cas d'urgence, il faudrait prévoir un numéro à appeler sur les jours de fermeture.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'application de ces horaires.

- Marc VITRY, concernant les travaux en cours, précise que l'on devait reboucher les trous sur certaines zones de la chaussée, mais que cela a été reporté à cause de la météo.
- Gwladys ANSELME informe que pour le concours photo et le concours dessin il y a eu trop peu de participants.
- Eric DESHAYES dit que le site de la commune doit être mis à jour, il y a encore des noms de personnes qui ne sont plus en poste.
- Gwladys ANSELME informe l'Assemblée que les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes étaient présents sur les derniers événements et très actifs.
- Gilles BENEY a relu le courrier au Préfet concernant les puits de Nonville, le trouve très bien et espère qu'il sera pris en compte par M. le Préfet. Marc VITRY indique que le tribunal a rejeté sur la forme

en disant que les Eaux De Paris demandaient une décision en urgence, or il n'y a pas d'urgence, à suivre.

- Le Maire évoque les problèmes sonores dus aux effaroucheurs d'oiseaux et précise que Geoffrey DESPLATS a fait des actions auprès des agriculteurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.


Fait à Villemer, le 17 mai 2024

Secrétaire de séance,  
Eric DESHAYES

Les membres



Le Maire,  
Franck BEAUFRÉTON

Catherine ANSELME	Gwladys ANSELME	Franck BEAUFRÉTON 	Gilles BENEY	Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS	Xavier HENRY	Daniel HERMANS
Franck PETOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY		